



BONFOL: LE POLLUEUR-PAYEUR A PAYÉ

ENVIRONNEMENT • *Le cas de la décharge industrielle de Bonfol (JU) est emblématique. Cinquante-cinq ans après le début de l'entreposage des déchets de la chimie bâloise, l'assainissement du site, selon le principe du pollueur-payeur, est terminé. Il faudra encore trois ans pour le réhabiliter.*

RENÉ LONGET*

Bonfol est née de l'argile. L'histoire de cette commune à l'extrémité nord-est du Jura est liée à l'exploitation, durant de nombreuses années, d'une argile d'excellente qualité. A la fin des années 1950, la commune, propriétaire d'une excavation particulièrement importante au bord de l'ancienne voie ferrée vers l'Alsace, conclut une affaire où tout semblait gagnant-gagnant. La chimie bâloise est à la recherche de sites où décharger ses déchets, la commune cherche de quoi remblayer sa glaisière – en plus, contre financement...

En fonction de quoi, entre 1961 et 1976, quelque 114 000 tonnes de déchets industriels y seront déposés pêle-mêle, en fûts ou en vrac, sans que les contenus en soient relevés précisément. Cette absence de documentation constituera l'une des difficultés de l'assainissement. C'étaient bien là les pratiques de l'époque: l'armée suisse plaçait ses munitions excédentaires au fond des lacs de l'Oberland bernois, et les océans servaient officiellement de poubelles...

Les pratiques changent

A la fin de l'exploitation, on planta des sapins sur le couvercle – et l'on n'en parlerait plus. Mais assez rapidement, des premiers indices de percolation apparurent; une station d'épuration et une surveillance furent mises en place. La crainte d'une pollution des eaux, à travers la géologie complexe du karst local, se fit jour, d'autant plus que le site se trouvait à cheval sur la ligne de partage des eaux du Rhône et du Rhin.

Dans l'intervalle, la législation avait changé. S'agissant des sites pollués, «l'ordonnance sur les sites contaminés (OSites), entrée en vigueur le 1^{er} octobre 1998, procure la sécurité juridique dont nous avons besoin pour éliminer cet héritage encombrant. Elle contient des prescriptions permettant d'assurer un traitement uniforme des sites contaminés dans toute la Suisse», relate l'Office fédéral de l'environnement (OFEV)¹. Plusieurs dizaines de milliers de tels lieux furent identifiés: «au total, près de 38 000 sites pollués ont été recensés, dont environ 4000 nécessiteront probablement un assainissement (sites contaminés), en comptant les quelque 800 sites contaminés qui ont déjà été assainis»². Cette législation insiste sur le devoir d'assainir et sur le principe du pollueur-payeur.

En 2000, les choses basculent. D'un côté, le ministre Pierre Kohler exige que la chimie bâloise procède à l'assainissement, ayant obtenu l'appui de Philippe Roch, alors directeur de l'OFEV. De l'autre, une ONG, Greenpeace, décide d'occuper le site. Des accords furent signés entre le gouvernement jurassien et les entreprises chimiques de Bâle concernées par l'assainissement, au nombre de huit, regroupées dans Bci Betriebs-AG³. L'attitude proactive des représentants des collectivités françaises sises en aval a également favorisé l'avancement des choses (lire ci-dessous).

On peut distinguer quatre étapes dans l'avancement du projet:

- La première, en 2000-2003, a concerné le choix du concept. Les débats furent vifs: fallait-il incinérer les déchets sur place? Les évacuer? Si oui, pour les traiter où? et comment les transporter? L'option retenue en 2003 fut l'excavation des déchets et leur évacuation par voie ferrée vers des usines de traitement en Allemagne. Ces installations travaillent à haute



Devant la halle d'excavation, des containers spéciaux sont stockés dans l'attente du chargement des déchets, avant leur convoyage par rail vers les usines d'incinération. Décharge de Bonfol, 13 juillet 2015. KEYSTONE

température, ce qui permet de réduire les chaînes complexes de chimie organique en composés simples et inoffensifs. Sachant que pour les composés métalliques, il n'y a pas d'autre solution que leur stockage supposé «définitif» dans des mines de sel.

Assainir, mais comment?

Quant à la facture, les versions les plus diverses ont circulé, créant de vrais moments de panique pour des collectivités locales bien incapables d'assumer la part qui leur aurait été attribuée d'un projet chiffré à plus de 350 millions de francs. Finalement, la chimie a confirmé le principe du pollueur-payeur et assumé avec exemplarité l'ensemble des coûts.

- La deuxième étape, entre 2003 et 2008, fut la mise au point du dossier. Une fois ces options tranchées, des débats tout aussi vifs s'engagèrent sur les mesures de contrôle et de prévention des risques, tant pour l'environnement que pour les travailleurs du chantier. Cette deuxième phase était jalonnée de nombreuses étapes juridiques-techniques, qui ont abouti après la levée des derniers recours à l'autorisation de construire. Le canton a excellemment tenu la barre, analysant de près les dossiers et les réponses fournis, s'entourant de l'expertise néces-

saire, validant pas à pas l'avancement des choses. Une convention⁴ passée entre le canton, Bci et Greenpeace précise les méthodes d'analyse des polluants et accorde des droits de regard à cette ONG.

- Les années 2008-2010 furent consacrées au chantier. Il s'agissait tout d'abord de reprendre sur quelque 2 km l'ancienne voie ferrée fermée en 1970. Puis une vaste halle fut construite afin de créer un milieu confiné. Cette halle couvre la moitié de la décharge, et a d'abord été placée sur le secteur sud, destiné à être excavé en premier. Après nettoyage de ce dernier, elle a été coulissée vers le secteur nord en septembre 2014. Puis il a fallu aménager les alentours, prévoir des lieux de dépôt des terres, agrandir les capacités d'épuration.

- Lors de la quatrième étape, de 2010 à 2016, les déchets ont été excavés. L'excavation a commencé en avril 2010 et un seul incident notable est à signaler, une explosion survenue en juillet 2010 entraînant une suspension de près d'une année de l'extraction des déchets. Depuis, celle-ci se fait sans intervention humaine directe.

Le remblayage du secteur sud a été l'occasion de débats sur la profondeur du décapage. Il était clair que toutes les molécules toxiques ne pourraient pas être enlevées, l'objectif étant que ce qui resterait en place ne génère aucun dépassement de valeurs légales. Une surveillance sur le

moyen terme (dix ans au moins) en assurera le respect. Une difficulté est toutefois apparue avec la mise en évidence, dans les deux secteurs, de lentilles sableuses, s'étendant pour certaines relativement loin dans le sous-sol. Ces lentilles sont soumises à une surveillance particulière et doivent rester accessibles.

Quant au volume évacué, il a été plus nettement plus important qu'initialement prévu: près de 200 000 tonnes de matériaux incinérés dans les usines allemandes, et près de 150 000 tonnes d'argiles et de couvercle moyennement à faiblement pollués traités en cimenterie. Le printemps 2016 marque la fin de l'évacuation.

Reste la dernière étape, la réhabilitation du site. Divers projets sont en cours, menés par l'association Escalé-Bonfol⁵, à la suite d'une subvention reçue de Bci: le réaménagement du centre du village; des activités fondées sur le potentiel nature; la valorisation du patrimoine bâti; les besoins et potentialités des aînés.

Un volet particulier est le projet Landart: «Par une réalisation d'exception sur le site assaini de la décharge, il proposera un lieu de mémoire tourné vers l'avenir, un lieu vivant et ludique (...), un lieu pour réparer symboliquement les méfaits de l'entreposage des déchets chimiques de l'industrie bâloise durant près de 50 ans, un lieu de rencontre et de partage. (...) le groupe du secteur 'Lan-

dart' a eu le privilège de rencontrer le célèbre architecte Mario Botta qui a fait une proposition de projet sur le site de l'actuelle décharge. L'architecte tessinois a imaginé parsemer le terrain de grands arbres où se dresse aujourd'hui la halle d'excavation, de maintenir le mur et de le végétaliser, le tout entouré par un filet d'eau. Une tour de 40 mètres, un jardin des senteurs ainsi qu'un amphithéâtre sont aussi envisagés»⁶.

La halle sera démontée cet été, tout comme les autres infrastructures. Demeure en discussion le maintien de la voie ferrée qui pourrait connaître depuis Porrentruy une circulation de vélorails⁷. Suivront à partir de mars 2017 jusqu'en avril 2019 le réaménagement du site (accès, routes, chemins), la reconstitution des sols et les replantations sur ce qui est resté à travers toutes les vicissitudes... juridiquement une zone forestière.

Le cas Bonfol, quels enseignements?

A une époque où beaucoup pensent qu'entre calculs économiques et intérêt public, ce dernier n'a que peu de chances, il est bon de se rappeler de cet assainissement. En effet, le Canton du Jura, qui n'est ni le plus grand ni le plus richement doté du pays, a parfaitement réussi à garder le cap et à élaborer avec Bci un projet conforme à toutes les exigences légales.

Il est clair que ces coûts auraient pu être largement évités à travers un autre rapport aux déchets: qualitatif, en limitant au maximum l'emploi de substances toxiques; quantitatif, en visant le zéro déchet, tout déchet étant une ressource au mauvais endroit. Une chimie «propre» serait un bienfait à tous les niveaux, pour l'environnement et pour les consommateurs, comme pour les travailleurs des sites industriels. Et aussi sans doute pour les entreprises elles-mêmes.

Enfin, l'assainissement de ce site illustre la contribution de la société civile. Greenpeace a été un des catalyseurs de la situation qui, en 2000, a conduit à rouvrir la décharge dix ans plus tard. L'ONG a aussi élargi par la convention de 2008 les approches de suivi et d'analyse. Et sans les convergences de 2000, une institution de suivi participative et novatrice telle que la CIS n'aurait pas vu le jour. Un tel chantier n'est en effet jamais un processus technique seulement, mais également humain. Ce sont des humains qui polluent; ce sont aussi des humains qui dépolluent. I

* Président de la Commission d'information et de suivi de l'assainissement de la décharge industrielle de Bonfol.

¹ www.bafu.admin.ch/altlasten/01593/index.htm?lang=fr

² www.bafu.admin.ch/altlasten/12163/index.htm?lang=fr

³ www.bci-info.ch/Media.Communiqés?mid=15&lang=frou; www.jura.ch/DEN/ENV/Decharge-industrielle-de-Bonfol-DIB/Accords-et-conventions.html

⁴ www.jura.ch/DEN/ENV/Decharge-industrielle-de-Bonfol-DIB/Decharge-industrielle-de-Bonfol-DIB.html

⁵ www.escalebonfol.ch

⁶ www.escalebonfol.ch/index.php?option=com_content&view=article&id=102&Itemid=102&lang=fr

⁷ www.veloraildefrance.com/

En savoir plus: Les archives du débat, www.cis-bonfol.ch/ Un film: *C'est arrivé près de chez nous*, V. Singh et D. Humbert, 26 minutes, 2010, www.cis-bonfol.ch/fr/Film/Film.html Un livre: *Maudite décharge*, José Ribeaud, 332 pages, Ed. Alphil, Neuchâtel 2014, www.alphil.com/index.php/auteurs/ribeaud-jose/maudite-decharge.html

Une instance originale de suivi

La création d'une instance de suivi représentative de toutes les parties fut un point des accords passés entre le canton et la chimie. L'originalité de cette instance, la Commission d'information et de suivi de l'assainissement de la décharge industrielle de Bonfol (CIS), est de rassembler, quatre ou cinq fois l'an, l'ensemble des acteurs concernés: communes des deux côtés de la frontière, canton, départements, région, Etat, ONG¹ et Bci. Elle permet l'échange en direct, dispose d'un droit à l'information et contribue elle-même à l'information du public. Tout au long du processus, elle a été la caisse de résonance des débats et a contribué à asseoir les

consensus sur les niveaux de sécurité et de protection de l'environnement à atteindre, les concepts et les garanties de mise en œuvre. Et surtout, elle a installé l'égalité de traitement entre les entités intéressées et une bonne transparence sur l'ensemble du dossier. Une charte adoptée en 2003 demande à chaque partie, dans la défense de ses objectifs et intérêts, à concevoir ces derniers de manière à contribuer à l'œuvre commune. RL

¹ Regroupées dans le Collectif Bonfol, soit Pro Natura Jura, Greenpeace, WWF Jura, Unia, Demeter Suisse, Les Verts de Franche-Comté.